



COMMENTAIRES DES MILIEUX -- Congés parentaux : une politique sociale importante

Rianne Mahon, directrice
Institute of Political Economy, Carleton University

(Publication sur Internet le 26 juillet 2004)

Perspective politique

Le congé parental - sa durée, la générosité du soutien financier – est vraiment une importante question politique et les articles réunis par le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (CEDJE) constituent un bon début.¹⁻⁵ L'évaluation rigoureuse de Lero sur l'état de la recherche dans ce domaine a une valeur particulière. Elle souligne la nécessité de considérer le congé parental comme un des facteurs qui déterminent la santé maternelle et celle de l'enfant ainsi que le développement de ce dernier.² L'implication des pères, les sources de stress parental et le soutien familial, les facteurs reliés au milieu de travail et à la disponibilité de services de garde abordables et de qualité font tous partie de l'équation. Alors que jusqu'à un certain degré ces facteurs sont singuliers, ils sont tous influencés par les politiques publiques ainsi que par les normes et par les attitudes nationales (et locales) en vigueur. Les décideurs politiques ont donc besoin de considérer les congés parentaux non seulement du point de vue de la durée et du niveau de soutien, mais aussi de l'adaptation des politiques de congé dans un modèle plus large de politiques sociales et du travail.

La recherche fait vraiment ressortir un problème important : la plus grande partie de la recherche disponible en anglais est effectuée aux États-Unis, pourtant, ce pays constitue de plus en plus une anomalie. Les États-Unis, le Canada et plusieurs pays européens ont un taux élevé de participation des femmes au marché du travail. La plupart d'entre elles travaillent à temps plein. C'est aussi un des pays qui est en tête en matière de pourcentage de parents célibataires (principalement des mères). Pourtant, jusqu'à tout récemment, aucun droit au congé parental n'était inscrit dans la législation et celle de 1993 offrait seulement 12 semaines de congé non payé pour les personnes qui présentaient les conditions requises. La loi *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act* de 1996 requiert qu'une majorité de parents célibataires et à faibles revenus cherchent un l'emploi rémunéré tout en fournissant un soutien limité pour les services de garde.⁶ Ceci contraste avec l'Europe et même avec le Canada. Alors que l'Union européenne envisage l'objectif d'une participation d'au moins 60 % des femmes au marché du travail en 2010, elle a aussi adopté des normes de 14 semaines de congé de maternité payé et de trois mois de congé parental et favorise l'augmentation des services de garde à l'enfance abordables et de qualité. Le Canada a récemment institué une option de congé de 50 semaines et a adopté un accord-cadre multilatéral avec les provinces par lequel le

gouvernement fédéral accepte de consacrer 900 millions de dollars sur cinq ans à la promotion de l'éducation et des soins aux jeunes enfants.

Ceci suggère, comme le font remarquer Lero et Field, qu'on doit faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'on généralise à partir des études américaines.^{2,4} En revanche, on a besoin de plus de recherche comparative et de plus d'efforts pour surmonter les obstacles linguistiques et autres en matière de communication de résultats de recherches européennes. Alors que l'étude *Petite enfance, grands défis* qui se déroule dans plusieurs pays de l'OCDE s'intéresse principalement à l'éducation et aux soins pendant la petite enfance, elle fournit le type d'analyse en profondeur de cette importante partie du contexte plus large dans lequel les parents choisissent de travailler ou de prendre congé à la naissance d'un enfant.

De plus, l'Europe fournit diverses combinaisons de politiques sociales et de politiques sur le travail. Certains pays encouragent de longs congés avec de faibles taux de rémunération alors que d'autres favorisent des congés plus courts, mais mieux payés.⁷ Certaines études suggèrent que le premier modèle est clairement divisé selon les classes, les mères qui ont peu de formation étant les principales utilisatrices des services de garde à long terme. Ceci soulève la question de savoir à quel point la classe et la race structurent les résultats pour les enfants et pour leurs parents et comment les choix politiques aggravent ou atténuent cette influence.

Duxbury soulève l'importante question de la personne qui prend le congé.⁵ Elle se concentre sur le fait que ce sont principalement les femmes qui prennent congé malgré le recours au terme « parental » neutre. Le passage des options du congé exclusivement maternel au congé parental ainsi que la terminologie reflètent une tentative de s'éloigner de l'hypothèse selon laquelle le comportement et la santé mentale de la mère comptent le plus pour le développement des enfants. Pourtant, les dernières hypothèses restent profondément ancrées dans la documentation, surtout les études qui soutiennent que l'emploi « parental » pendant les jeunes années conduit à un développement négatif de l'enfant et à des problèmes de « capital social ». L'utilisation d'une terminologie apparemment aussi neutre peut avoir comme conséquence regrettable que même ceux qui ne partagent pas ce biais ignorent les modèles de prise de congé selon le genre et donc les implications des programmes de congés plus longs sur l'égalité entre hommes et femmes. Cependant, il ne s'agit pas seulement de l'égalité des femmes. On porte trop peu d'attention au « paternage » et aux facteurs qui influencent l'ampleur de l'implication des pères et la façon dont ils le font. Une documentation récente a commencé à approfondir les expériences,⁹ mais on a besoin de davantage de recherche, encore une fois avec un cadre explicite de comparaison.

RÉFÉRENCES

1. Ruhm CJ. Incidences de l'emploi des parents et des congés parentaux sur la santé et sur le développement des enfants. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2002:1-6. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/RuhmFRxp.pdf>. Page consultée le 19 juillet 2004.
2. Lero DS. Recherche sur les politiques concernant les congés parentaux et le développement des enfants: implications pour les décideurs politiques et pour les prestataires de services. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec : Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2003:1-10. Disponible sur le site : <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/LeroFRxp.pdf>. Page consultée le 19 juillet 2004.
3. Kamerman SB. Politiques de congé maternel, paternel et parental: impacts potentiels sur les enfants et sur leur famille. Ed rev. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2005:1-5. Disponible sur le site: http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/KamermanFRxp_rev-Conges.pdf. Page consultée le 6 mars 2008.
4. Field TM. Politiques sur les congés parentaux : Commentaires sur Lero, Kamerman et Ruhm. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2003:1-4. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/FieldFRxp.pdf>. Page consultée le 19 juillet 2004.
5. Duxbury L. Les congés parentaux: une question complexe. Commentaires sur les articles de Ruhm, de Lero et de Kamerman. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2003:1-6. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/DuxburyFRxp.pdf>. Page consultée le 19 juillet 2004.
6. Levy DU, Michel S. Child Care and Welfare Reform in the United States. In: *Child Care Policy at the Crossroads: gender and welfare state restructuring*. New York, NY: Routledge; 2002:239-266.
7. Mahon R. Child Care Policy: Toward what kind of "Social Europe"? *Social Politics* 2002;9(3):343-379.
8. Heinen J, de Koenigswater HM. Framing citizenship in France and Finland in the 1990's: Restructuring of motherhood, work and care. *Social Politics* 2001;8(2):170-181.
9. Jenson J, Sineau M. France: Reconciling republican equality with "Freedom of choice". In: Jenson J, Sineau M, eds. *Who Cares? Women, work and welfare state redesign*. Toronto, Ontario: University of Toronto Press; 2001:88-117.

CONGÉS PARENTAUX

10. Salmi M. Analysing the Finnish homecare allowance system: Challenges to research and problems of interpretation. In: Kalliomaa-Puha L, ed. *Perspectives of equality: Work, women and family in the Nordic countries*. Copenhagen, Denmark: Nordic Council of Ministers; 2000:187-207.
11. Hobson B, ed. *Making men into fathers*. Cambridge; University Press; 2002.
12. Doucet A. *Do men mother?: Fatherhood, masculinity and domestic responsibility*. Toronto, Ontario: University of Toronto Press; 2006.

Pour citer ce document :

Mahon R. Commentaires des milieux - Congés parentaux : une politique sociale importante. In: Tremblay RE, Barr RG, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants; 2004:1-4. Disponible sur le site: <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/MahonFRps.pdf>. Page consultée le [insérer la date].

Copyright © 2004